**Première année, mastère 1 linguistique**

 **Cours (résumé) de lexico-sémantique**

 **Définition**

 Toute définition est une limite.
 *Variables*, Émile-Paul

 À la question «  Qu’est-ce qu’un X ? Que signifie tel mot ?  », il est toujours possible de répondre en reformulant en plusieurs mots ce qui a été exprimé en un seul. L’acte définitionnel existe depuis la nuit des temps. Dès les premières formes de langage, l’être humain a ressenti le besoin de définir, dénommer et signifier, pour communiquer avec l’autre.

Définir est une pratique ancienne. Depuis très longtemps, les hommes définissaient sans faire de lexicologie. La lexicographie a précédé la lexicologie. On pratique la lexicographie au quotidien et sans le savoir. Les tournures du type : *je veux dire, c'est-à-dire, j’entends* en sont la preuve. Alise Lehmann et Françoise Martin-Berthet (1992 soulignent précisément que *"la définition est une activité naturelle qui se fonde sur la propriété métalinguistique du langage*".

 Pour définir, il n’y a pas mieux que de revenir au dictionnaire. Il demeure indubitablement notre principale référence lexicographique. Alors, pour le *Nouveau Petit Robert* 2007(NPR ), la définition est une "*Formule qui donne le sens d'une unité du lexique (mot, expression) et lui est à peu près synonyme*". Il s’agit selon le *Dictionnaire de linguistique et des science du langage*, Larousse(1994/132), d’ "une une analyse sémantique du mot vedette (entrée)". Les dictionnaires, ouvrages métalinguistiques, font souvent recours aux paraphrases synonymiques en décrivantun mot par l'indication de son genre prochain et de ses traits caractéristiques, et/ou par sa mise en relation avec un ou plusieurs autres mots de la langue (synonymes/antonymes). La définitionde mots*,* chez les lexicographes, a pour but de faire connaître le *sens* d'un mot à ceux qui ne le connaissent pas ou ont une plus ou moins claire du référent que ce mot désigne. On définit pour révéler le sens d’un mot et aider à accéder au contenu de l’unité lexicale codifiée, voire codée. Bref, la définitionconstitue unénoncé périphrastique qui décrit le référent pour une éventuelle construction ou représentation de sens qui se veut substitut du mot-entrée (censé remplacer le mot –vedette). Elle est au service du sens qui nait de la rencontre du *signifiant* et du *référent.* C’est en parlant du référent à partir du signifiant que l’on définit le sens (contenu sémantique).

La définition, bref exposé sémasiologique à visée psycholinguistique, peut se heurter à de nombreuses difficultés cognitives et sociolinguistiques. Les desseins du lexicographe sont confrontés à de multiples différences qui concernent le(s) public(s) ciblé(s) : capital culturel, spécialisation professionnel, répertoires lexicaux…Le public hétérogène surtout pour les dictionnaires généraux complique la tâche du lexicographe. La définition demeure et sans aucun doute l’élément de l’article et du dico le plus difficile à réaliser. Définir n’est pas facile . On se demande quelquefois (et c’est légitime) si elle n’est pas impossible.

 Doit-on viser un avocat, un militaire, un artisan ? A qui s’adresse-t-on à un français, à un étranger ? La définition est envisagée en fonction de la production d’un discours didactique réglé sur la pratique et l’appartenance sociale. C’est une description métalinguistique situationnelle : situation vécue et non à vivre. N’oublions pas que la langue et la société sont toujours en mutation. Les mots comme leurs sens évoluent en permanence aussi. En conséquence, toute définition est disposée à être dépassée**.**

 La définition qui fait souvent appel à des termes génériques définisseurs, commence par un incluant ou un hyperonyme, pour passer au genre prochain, puis spécifique : ainsi le mot *agrume* reviendra comme définisseur dans les gloses et définitions des lexèmes *orange*, d *mandarine*, *limo*n… Le définisseur peut être la version d’un affixe : -*age, -ation.* Le dico propose une définition pour tous les mots admis par la société et retenus dans ses nomenclatures. On suppose une ignorance totale et une incompétence véritable du "consultant" du dico.

**Types de définitions**

 Pour mener à bien leur travail, les lexicographes s’ingénient à trouver la méthode la plus sûre, la plus efficace pour réussir dans leur tâche. On en rencontre plusieurs.

Nous proposons, entre autres, les définitions ci-après.

\* Définitions par équivalence (synonymique). Ex : **habiller** : vêtir

\* Définition morphosémantique qui fait appel aux relations morphosémantiques ; base et dérivés. Exemple : *déminage, action de déminer. Inhabituel, qui n’est pas habituel.*

*\** Définition inclusive : procédé par inclusion du mot vedette dans sa classe, sa catégorie ou son espèce. Ex. : **Drakkar** « Navire, à voile carrée et à rames, des pirates normands et des navigateurs scandinaves. » Le NPR 2007.

**Hibou :** Oiseau rapace nocturne *(strigiformes) Le NPR 2007*

 "Les définitions et les exemples d'un dictionnaire. Définitions et gloses, et traductions. Une définition exacte, approximative